

<https://web.sntrscgt.fr/spip.php?article3232>

EN BREF NÂ°580 :
Communiqué du SNCS-FSU et
du SNTRS-CGT du 17 janvier
2022

- PUBLICATIONS - En Bref -
Date de mise en ligne : mardi 18 janvier 2022

Copyright © SNTRS-CGT - Tous droits réservés

Communiqué du SNCS-FSU et du SNTRS-CGT du 17 janvier 2022

Le SNCS-FSU et le SNTRS-CGT s'opposent à la transformation des organismes de recherche en agences de moyens

Le président de la République, M. Emmanuel Macron, a présenté son projet pour l'Enseignement supérieur et la recherche dans les dix ans qui viennent, dans son discours du 13 janvier 2022 à l'occasion du Congrès des 50 ans de la Conférence des présidents d'universités.

Dans son discours, le président de la République envisage de réduire les organismes de recherche à des agences de moyens, et de les séparer « *de la logique d'en bas, où les équipes, on le sait bien, doivent avoir le plus de synergie possible sur le terrain* ». Lors de ce même congrès, la Conférence des présidents d'université a exposé vouloir « *confier aux universités la délégation pleine et entière de gestion de toutes les unités mixtes de recherche* ». Ces propositions font suite aux préconisations de la Cour des comptes qui, dans une note du 21 octobre 2021, envisage de déléguer la gestion pleine et entière des unités mixtes de recherche (UMR) aux universités, de transférer le personnel de ces UMR aux universités, et de transformer les organismes de recherche en agences de moyens qui pourraient fusionner avec l'Agence nationale de la recherche.

Le SNCS-FSU et le SNTRS-CGT s'opposent à ces perspectives de transformation des organismes de recherche en agences de moyens et de transfert du personnel de ces organismes aux universités. Ces propositions mettraient en péril toute la recherche en aboutissant à la suppression, pas moins que cela, de la colonne vertébrale de la recherche publique en France. Car les organismes de recherche et leurs chercheur-euses, ingénieur-euses et technicien-nes sont un atout majeur de la recherche publique en France et y apportent une contribution irremplaçable. Car les UMR, avec les organismes de recherche et les universités comme tutelles, sont au centre de la coordination entre les politiques de recherche locale et nationale et constituent les briques de base de la recherche publique en France. Car il y a besoin de chercheur-euses à temps plein pour structurer la recherche dans les UMR. Car les organismes de recherche ont le rôle essentiel de structurer et coordonner le paysage national de la recherche publique. Car le CNRS, l'INSERM, l'INRAE, l'INRIA, l'IRD, l'INED et leur personnel font rayonner la recherche publique française à l'international.

Régulièrement, notamment lors de séquences électorales majeures, l'idée de supprimer les organismes nationaux de recherche et de transférer leur personnel aux universités refait surface. Cette idée nous l'avons montré est dangereuse pour la recherche publique en France. Il est urgent que toutes les parties qui entreprennent de réformer la recherche et l'enseignement supérieur abandonnent cette piste et échangent avec les acteurs concernés et les représentants du personnel de la recherche publique pour apporter de réelles améliorations au système mis à mal par deux décennies de déstabilisation permanente.

Le SNCS-FSU et le SNTRS-CGT continueront d'autant plus à agir pour préserver et renforcer la recherche publique, les organismes de recherche et le statut de leurs personnels.



En Bref nÂ°580 du 18 janvier 2022